

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
8 heures » minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 49 — — Omnibus.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.  
Départs de Saumur pour Tours.  
8 heures 02 minut. matin, Omnibus.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les documents diplomatiques déposés sur le bureau du Corps-Législatif contiennent de nombreuses dépêches concernant les affaires du Mexique. Il en résulte que c'est à partir du 15 mars 1861, que M. Dubois de Saligny a envoyé de Mexico ses plaintes les plus vives et sur les attaques à main armée dont étaient victimes les étrangers et sur la faiblesse du gouvernement mexicain, débordé de toutes parts. Le 28 avril, M. Dubois de Saligny écrivait à M. le ministre des affaires étrangères : « Dans l'état d'anarchie, on pourrait dire de décomposition sociale, où se trouve ce malheureux pays (le Mexique), il est bien difficile de prévoir la tournure que prendront les événements. Une seule chose me paraît démontrée, c'est l'impossibilité de rester dans le statu quo. » — D'autres dépêches de M. de Saligny, en date des 12 et 29 juin, des 5 et 27 juillet, provoquent deux documents, du 5 et du 9 septembre, de M. Thouvenel, dans lesquels ce dernier constate l'accord de la France et de l'Angleterre pour rompre diplomatiquement avec le Mexique, dans le cas où les conditions réparatrices des deux puissances ne seraient pas acceptées par le président Juarez. Enfin, le 30 octobre, M. Thouvenel annonçait à M. Dubois de Saligny qu'une division navale, placée sous le commandement du contre-amiral Jurien de la Gravière, allait se rendre dans le golfe du Mexique avec ordre de joindre ses forces à celles de l'Espagne et de l'Angleterre.

Toutes ces pièces prouvent avec une force irrésistible qu'il était impossible que la France et l'Angleterre n'intervinssent pas dans les affaires du Mexique et de son déplorable gouvernement. Patienter encore eût été faire acte de faiblesse et abandonner, sans excuse, non-seulement les intérêts généraux de l'ordre, mais la défense de la vie et de la fortune des nationaux français et britanniques. On conçoit dès lors que le gouvernement de l'Empereur n'ait pas hésité à unir ses forces à celles des deux autres puissances qui ont voulu concourir avec lui à réprimer de tels excès.

Mille bruits courent sur les conséquences de notre intervention; à cet égard, nous croyons devoir garder une grande réserve. On parle d'une candidature royale, celle de l'archiduc Maximilien. Elle est niée, à Vienne, avec une certaine énergie, mais on la maintient, dit-on, ailleurs. Quoi qu'il advienne de ces rumeurs, elles ne doivent point nous faire oublier le motif vrai de notre intervention au Mexique: la défense de nos nationaux et des principes les plus sacrés du droit des gens, ainsi que le prouvent les instructions données à M. l'amiral Jurien de la Gravière, instructions consignées dans une note déposée également sur le bureau du Corps-Législatif. — Havas.

Nous reproduisons, sous toutes réserves, la note suivante, publiée par la Patrie :

« A propos des bruits si contradictoires qui circulent au sujet de la candidature de l'archiduc Maximilien au trône du Mexique, nous croyons savoir que la cour des Tuileries se propose réellement de prendre l'initiative d'une telle candidature, mais seulement lorsque le succès de l'expédition commandée par le général Lorencez aura été assuré, et dans le cas très-probable où la population mexicaine manifesterait d'une manière non équivoque le vœu d'être gouvernée par un prince étranger.

Jusqu'à là, il ne saurait y avoir que des pourparlers confidentiels entre les puissances qui prennent part à l'expédition, afin de pressentir les dispositions de l'Autriche pour le moment où il s'agira de lui adresser une proposition formelle à ce sujet. La dépêche télégraphique de Vienne, qui dément la candidature de l'archiduc Maximilien, doit être interprétée dans ce sens, que la cour de Vienne n'a été encore mise en demeure de formuler aucune réponse diplomatique.

Le général Prim est parti pour la Vera-Cruz le 27, accompagné d'une partie du contingent français. 2,000 hommes de troupes sont partis depuis. Les bâtiments anglais se sont rendus à la Vera-Cruz, où le général Gasset a établi une administration provisoire de douane. Il a fait établir une autre douane à Ilaga, à cinq lieues de distance. Le *Moniteur Mexicain* croit que le Mexique

peut soutenir une campagne avec 150,000 hommes et 100 canons. Les Mexicains veulent faire résistance à Tampico. Uragua défend toutes les routes de la Vera-Cruz avec 20,000 hommes. Juarez, dans une proclamation, exhorte les Mexicains à oublier tous leurs différends pour se réunir dans l'intérêt de la protection du pays. — Havas.

Ce n'est pas seulement en Angleterre que le discours de l'Empereur rencontre une entière adhésion; l'Allemagne s'en montre également satisfaite et rassurée. La Bourse de Berlin a salué la publication du discours impérial par une hausse générale de tous les fonds. « Le sentiment patriotique, disent nos correspondances, a été flatté des paroles amicales que l'Empereur a consacrées à la Prusse et à son roi. » (Constitutionnel).

Les nouvelles de Constantinople, sont du 22 janvier. — La Porte s'occupe toujours activement des diverses réformes projetées.

Des commissions mixtes étudient les impôts sur le sel, le tabac et les spiritueux, ainsi que l'organisation d'agents de change et de courtiers.

La *Epoca*, de Madrid, annonce que l'escadre espagnole doit partir bientôt des ports de la Péninsule pour Venezuela et Buénos-Ayres. — Havas.

Un télégramme de Saint-Petersbourg nous apprend que le gouverneur général Suwarow a ouvert, le 28 janvier, l'assemblée des nobles, et a dit à cette occasion que, sans une étroite alliance avec l'empereur, la prospérité de la noblesse serait impossible. L'empereur, a ajouté le général, désirait que la noblesse gardât sa suprématie sociale, et c'est seulement en donnant un ferme appui au trône qu'elle pourrait affermir son influence et résoudre les questions importantes qui attendent une solution. Le gouverneur général a dit en terminant qu'il se ferait l'organe, auprès de l'empereur, de tous les vœux légitimes.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* publie une note du prince Gortschakoff à M. Stockel, ministre russe à Washington, écrite le 21. Dans cette note, le prince déclare que l'empereur Alexandre a vu avec une profonde satisfaction ses prévisions con-

FEUILLETON

DON GRAVEL L'AFEREZ.

FANTAISIE MARITIME.

(Suite.)

II.

La veille de Noël, tous les officiers de la frégate voulurent aller passer la nuit à terre; car, après la messe, le gouverneur devait donner à toutes les autorités civiles et militaires un réveillon, suivi d'un grand bal qui se prolongerait jusqu'au jour. Don Gravel et son ami Fernando se chargèrent seuls du service à bord de la *Santa-Fé*.

Vers minuit, toutes les cloches de la ville commencèrent à carillonner à qui mieux mieux; les rues, sillonnées par des milliers de torches, semblaient embrasées; l'obscurité n'en était que plus épaisse dans la baie de la Havane. Les trois chefs de complot se tenaient à l'arrière de la frégate.

— Les armes sont-elles dans la chaloupe? demanda don Gravel au contre-maitre Brimbollio.

— Oui, capitaine.

— Eh bien! fais embarquer tous nos gens sans bruit. Combien sont-ils en tout?

— Cinquante; je n'ai pas pu en prendre un de moins: tous des amis, des matelots achevés, des enragés premier choix.

— C'est dix de trop; mais allons toujours.

Don Gravel avait eu soin d'expédier tous les canots en corvée pour la nuit entière; il ne restait plus que la chaloupe et une légère yole réservées aux déserteurs. Fernando et quarante marins armés jusqu'aux dents partirent avec la première; elle déborda mystérieusement, longea les quais, non sans motifs, et se perdit ensuite au milieu des bâtiments de commerce. La yole fut montée par don Gravel, maître Brimbollio et les dix plus robustes matelots. Un poignard en ceinture, un pistolet caché sous leurs vêtements, des biseaux estrapés au bout de longs bâtons en manière de fleaux, tel était l'équipement de la bande d'élite. Ils abandonnèrent la frégate à la garde de Dieu et sans canots; puis ils nagerent droit au rivage, où l'on accosta dans un étroit canal situé entre deux hautes maisons. La petite embarcation, cachée par l'obscurité la plus profonde, touchait cependant le bord. Deux hommes y restèrent; en cas de malheur, ils avaient ordre de s'enfuir et de prévenir au plus vite leurs camarades de la chaloupe.

— Eh bien! Brimbollio, le dé est en l'air, disait l'enseigne.

— La peste étouffe les filles! répondit le maître, cette terre me brûle les pieds!

L'église n'était pas éloignée; les marins y pénétrèrent à la suite de don Gravel travesti en matelot; ils se confondirent dans la foule sans perdre leur officier de vue.

Du côté des femmes, dona Juana occupait la place d'honneur. Dans le chœur étaient groupés don Antonio Barzon, ses aides-de-camp, le commandant de la *Santa-Fé*, les officiers de la rade, ceux de la garnison, l'intendant colonial et tous les dignitaires de la cité.

— Par quelle porte sortira-t-elle? se demandait don Gravel avec anxiété, tandis que maître Brimbollio continuait à maugréer tout bas contre les filles et les amoureux.

Dona Juana priaît dévotement, et certes, les gais propos du dernier bal étaient loin de sa mémoire. Si elle eut une distraction, ce fut quand elle remarqua, bien malgré elle, que don Gravel n'était pas venu à la messe avec son commandant; elle en conclut qu'il était de service à bord. La fête de la *Media-noche* devait suivre l'office, elle regretta peut-être l'absence du téméraire afferez; mais hâtons-nous d'ajouter que ces pensées mondaines n'effleurèrent qu'à peine l'esprit de la jeune

firmées par la détermination du gouvernement fédéral; l'empereur espère que la même sagesse et la même modération présideront à sa marche, en ce qui concerne les difficultés intérieures. L'empereur est persuadé que le gouvernement fédéral placera sa politique intérieure au-dessus des passions populaires. Sa Majesté verrait enfin avec satisfaction raffermir l'Union par des démarches conciliantes, le maintien de la puissance américaine intéressant au plus haut degré l'équilibre politique du monde. — Havas.

On mande de Copenhague, le 27 janvier :

Le président du conseil des ministres a présenté aujourd'hui au conseil suprême un projet de loi modifiant la constitution générale de la monarchie. Le cens électoral est réduit à moitié. Le conseil suprême élira lui-même son président et jouira du droit d'interpellation. Les dispositions relatives aux membres du Holstein et du Lauenbourg sont abrogées. On donne comme motif de ces changements que les complications soulevées par la position du Holstein et du Lauenbourg ne doivent pas arrêter plus longtemps le développement constitutionnel du conseil suprême. — Havas.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant à l'Empereur.

Sire, — Conformément aux ordres de Votre Majesté, le réseau des lignes télégraphiques s'étend maintenant sur toute la France. Les chefs-lieux d'arrondissement et un grand nombre de chefs-lieux de canton sont reliés à leurs préfetures; plus de 600 gares de chemins de fer ont également un service télégraphique. Votre Majesté a voulu, en outre, que les intérêts privés fussent appelés, par une réduction considérable des tarifs, à profiter dans la mesure la plus libérale des avantages de la télégraphie. On ne saurait donc mettre en doute que le nombre des dépêches, dont la progression annuelle a été jusqu'à ce jour très-sensible, s'accroîtra bien plus encore à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1862, époque à laquelle a commencé l'application de la loi du 3 juillet dernier, loi qui substitue la taxe unique de 2 fr. à des taxes proportionnelles qui, pour le même nombre de mots, pouvaient dépasser 12 fr.

C'est dans cette prévision, Sire, que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'adopter pour les lignes télégraphiques l'organisation du service par département. Elle me permettra d'établir dans tous les chefs-lieux de préfecture, qui sont en même temps les stations télégraphiques les plus considérables de l'Empire, des bureaux de dépôt sans lesquels il serait difficile de régler d'une manière satisfaisante le service des transmissions, et de placer dans les stations secondaires des appareils d'une manipulation facile, pour lesquels il n'est pas besoin d'employés spéciaux et exercés.

Cette mesure ne sera pas moins favorable à la prompt expédition des affaires en rapprochant les chefs du service télégraphique des autorités avec lesquelles ils correspondent. J'ai donc pensé qu'il convenait de remplacer les directeurs divisionnaires actuels par des inspecteurs qui résideront au chef-lieu de chaque département.

L'importance du travail sur un certain nombre de points exige que ces inspecteurs soient assistés par des sous-inspecteurs, qui pourront, en outre, gérer provisoirement les départements où le service n'a pas encore pris un développement suffisant pour nécessiter la présence d'un fonctionnaire d'un grade élevé.

J'ai cru devoir également créer des circonscriptions déterminées pour les inspecteurs généraux, ce qui rendra leur contrôle plus réel et presque permanent.

Ces diverses modifications simplifient et améliorent le service sans augmentation de dépenses. Si Votre Majesté daigne les approuver, je la prie de revêtir le présent décret de sa signature.

Je suis, etc.

Le Ministre de l'Intérieur,  
F. DE PERSIGNY.

Suit le décret y annexé.

#### FAITS DIVERS.

On nous écrit de Marseille, le 28 janvier :

« Depuis que les journaux racontent les prouesses du *Sumter*, que l'on dit croiser dans la Méditerranée, les capitaines des bâtiments américains, qui sont à la veille de quitter notre port pour se rendre à New-York, manifestent de grandes inquiétudes. »

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Les premiers froids n'ont causé aucun préjudice aux céréales, qui ont actuellement une très-belle apparence. Tous les travaux ont pu également se faire dans de bonnes conditions. On se plaint seulement de la sécheresse, et dans bon nombre de campagnes, les cours d'eau sont complètement à sec, comme en plein été.

— Les scènes tumultueuses qui avaient signalé à l'Odéon la représentation de *Gaëtana*, drame de M. Edmond About, se sont renouvelées à Lyon, au Grand-Théâtre.

L'orage était prévu, dit le *Courrier de Lyon*; dès sept heures et demie, il s'est déchaîné. A voir ces vagues humaines qui, même avant le lever du rideau, se soulevaient frémissantes et furieuses, on aurait cru qu'il s'agissait d'une révolution politique. Et, de fait, on ne sait trop de quoi il s'agissait. Parmi cette multitude de spectateurs qui s'agitaient comme de vrais diables, remuant bras et jambes, s'interpellant, vociférant se colletant parfois, et se risquant même à faire le coup de poing, quelques-uns, la grande minorité, étaient venus pour siffler; d'autres, l'immense majorité, prétendaient imposer silence aux siffleurs. En réalité, ces derniers paraissaient enchantés de pouvoir crier : *A la porte! Vive About! la pièce! la toile!* et toutes les expressions du vocabulaire des titis. C'est pour nos paisibles citoyens un grand bonheur de pouvoir se montrer tapageurs en quelque occasion. Quand ils croient s'être fait entendre au milieu du tumulte général, il leur semble qu'ils ont fait le coup de feu sur quelque barricade.

Ici nous devons distinguer cependant certaines catégories : d'abord, les gens qui criaient : *A bas*

la *Congrégation! la calotte!* etc. — Bonnes gens qui s'imaginaient sans doute que chaque curé avait payé le spectacle à ses plus fidèles paroissiens!

Ensuite, les rares amateurs qui tenaient sincèrement à entendre la pièce.

Ceux-là n'en ont que trop entendu, et après le troisième acte, qu'on a laissé marcher sans trop d'encombre, le public a crié avec une touchante unanimité : *Pas d'About! Plus d'About! Assez!* — tout cela sur l'air des *Lampions*.

Somme toute, le premier et le deuxième acte ont été joués sans être entendus. Les trois derniers actes ont été seuls entendus, et, après avoir eu cette bonne fortune, bien des gens se disaient : *Mais pourquoi donc les ennemis de M. About veulent-ils empêcher qu'on ne joue sa pièce?*

A la chute du rideau, les sifflets sont restés maîtres du terrain, et la minorité opposante est devenue presque l'unanimité.

— Au moment de la conversion de la rente 4 1/2 0/0, bien des capitaux vont se trouver déplaçés et par conséquent disponibles. Nous rappelons à nos lecteurs que la COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, dont le siège est à Paris, rue Richelieu, 87, constitue des rentes viagères à des taux très-avantageux.

Les garanties qu'offre cette Compagnie, la plus ancienne de toutes les Compagnies françaises, donnent toute sécurité aux rentiers. Elle possède 35 millions entièrement réalisés, dont 12 millions en immeubles; et nulle part le rentier ne trouvera des avantages plus réels, et plus de facilité pour toucher ses arrérages; puisqu'il pourra le faire, sans certificat de vie, à Paris, et dans toutes les principales villes de France. (30)

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Les volçurs qui s'étaient introduits dans l'église Saint-Jacques, ont été arrêtés. Cette capture fait un véritable honneur à notre police, qui, depuis la consommation du crime, n'a cessé de déployer pour en découvrir les auteurs la plus intelligente activité. On dit aussi que la plupart des ornements sacrés ont été retrouvés dans leur état intégral.

Ces deux nouvelles ont causé, dans tous les rangs de la population, la satisfaction la plus vive. Des malfaiteurs, capables de pareilles profanations, sont assurément de la pire espèce; et ils ne reculeraient pas devant les forfaits punis par la loi avec le plus de sévérité.

M. le directeur général des lignes télégraphiques vient d'adresser au président de la chambre de commerce de Nantes la lettre ci après, relative à l'adresse des dépêches :

Paris le 20 janvier 1862.  
« Monsieur, une tendance chaque jour plus marquée a successivement amené le public à donner aux dépêches télégraphiques des adresses incomplètes. Un grand nombre d'expéditeurs, se reposant sur la notoriété qu'ils attribuent à leurs correspondants, se dispensent d'indiquer la de-

file : encore se les reprocha-t-elle sévèrement en faisant son examen de conscience.

Enfin la foule s'écoula lentement; don Antonio Barzon sortit du chœur, s'avança vers sa fille, lui offrit le bras et se dirigea vers la porte latérale. Un carrosse attendait dehors. Les officiers se pressaient en foule à la suite du gouverneur, l'issue allait être obstruée. Don Graviel fit un signe; s'ouvrit passage de vive force à travers les autorités galonnées et fut imité par ses compagnons. Une certaine confusion s'en suivit. Les dignitaires coloniaux s'indignaient de l'insolence des rustres qui les coudoient, mais les rustres gagnaient du terrain.

Déjà le marquis de las Ermaduras présentait la main à sa fille pour la faire monter en voiture, quand le bouillonnant alferez le poussa rudement en arrière, enleva Juana à bras le corps, et se prit à courir en criant :

— Noël! c'était le mot de ralliement.

— Au secours! aux armes! soldats et citoyens, à moi! hurlait avec fureur don Antonio Barzon. Les officiers tirèrent leurs épées, la garde du gouverneur croisa la baïonnette.

— Noël! Noël! en avant les bisciaens! répondirent les matelots.

Brimbollio et ses huit camarades couvraient la retraite de l'enseigne, le terrible moulinet de leurs fleaux enfoncés tenait en respect la multitude effrayée. Dona Juana, éperdue, se débattait inutilement entre les bras de son

ravisneur qui la déposa bientôt dans la yole, s'y jeta ainsi que ses gens et poussa au large.

Tout cela dura moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.

Mille clameurs partaient du rivage où régnait un désordre inexprimable. Cent torches éclairèrent bientôt l'étroite ruelle par laquelle les marins s'étaient enfuis; les soldats avaient chargé leurs armes, mais comment tirer? on aurait pu blesser la fille du gouverneur. La yole d'ailleurs filait comme un trait, elle ne tarda pas à s'effacer dans l'ombre.

— Des canots! des canots! mort de ma vie! ou je vous fais pendre à l'instant! des canots! sang de tonnerre! répétait d'une voix étourdissante l'illustrissime don Antonio Barzon. Les officiers de marine, ceux de la *Santa-Fé* entre autres, parcouraient les quais en cherchant des canots partout, mais la chaloupe en passant avait entraîné les uns, engravé les autres, jeté les avirons à la mer, démonté les gouvernails; et grâce aux précautions de don Graviel, la fregate à qui l'on fit en vain des signaux de nuit ne put expédier le moindre batelet à terre.

Pendant que le gouverneur et tous les siens se trouvaient ainsi cloués au rivage, la yole rejoignait la chaloupe entre deux pontons abandonnés, lieu convenu du rendez-vous.

On doit rendre cette justice à l'entreprenant alferez, que son plan est habilement combiné. L'amour, par ex-

ception à l'adage du fabuliste, n'a point exclu toute prudence, bien que maître Brimbollio qui murmure soit loin de partager notre opinion.

Dona Juana effrayée n'avait pas encore reconnu son audacieux adorateur qui crut devoir laisser au contre-maître le soin de la réduire au silence. La mantille de soie de la jeune fille fut galamment convertie en bâillon: un petit mal pour un grand bien; don Graviel avait permis cette violence assez peu chevaleresque. Du reste, il gouvernait et n'ouvrit la bouche que quand il s'agit de donner le mot de passe à son complice Fernando, et même eut-il la précaution de contrefaire sa voix. Puis les deux embarcations voguèrent de conserve, les aventuriers visitèrent leurs amorces de pistolets, et l'on se dirigea, toujours à la muette, vers le *Caprichoso*, dont on connaît suffisamment la physionomie extérieure, mais sur lequel de nouveaux détails deviennent nécessaires.

Le *Caprichoso* n'était pas navire de guerre; seulement il portait sur pivot une longue pièce de vingt-quatre en bronze; par son travers grimaçaient dans la ligne rouge une dizaine de canons en fonte d'un moindre calibre; de distance en distance, à l'arrière, à l'avant, jusque dans les hunes, s'épanouissaient, comme les fleurs dorées d'un parterre, bon nombre d'espingoles et de pierriers de deux à six livres de balles. Le tout était merveilleusement fourbi et reluisait de la façon la plus appétissante.

meure du destinataire, et créent ainsi de sérieux embarras au service télégraphique, tout en compromettant leurs propres intérêts. Quelle que soit en effet la notoriété d'une personne dans la ville qu'elle habite, il suffit rarement, pour assurer la remise des dépêches qui lui sont destinées, de la désigner par son nom. Si ce nom vient à être altéré dans la transmission, ou s'il est porté par d'autres personnes dans le même lieu, l'indication du domicile en est le complément indispensable. Faute d'une précaution aussi naturelle, un grand nombre de dépêches, arrêtées au bureau d'arrivée, ne parviennent à destination qu'après un long délai, et alors qu'elles sont devenues inutiles. Les recherches même sont souvent infructueuses, et il peut arriver qu'une dépêche destinée à un négociant soit remise à un concurrent du même nom.

» A diverses reprises, ces difficultés avaient appelé mon attention; mais je devais surtout m'en préoccuper au moment où l'abaissement du tarif détermine une augmentation considérable dans le nombre des dépêches, et où je dois avant tout, pour assurer l'ordre dans le service, en écarter toutes les causes d'incertitudes et d'embarras. Aussi me paraît-il important que le public n'ignore pas que l'administration ne peut assurer la remise des correspondances que si l'adresse porte expressément la rue et le numéro de l'habitation du destinataire, et qu'il ne serait pas fondé à se plaindre, si, en l'absence de ces renseignements, ses dépêches ne parvenaient pas à destination.

» J'ai l'honneur, Monsieur, de vous prier de vouloir bien communiquer ces explications aux diverses personnes dont les intérêts vous sont confiés et auxquelles il peut être utile de connaître les conditions où se trouve, à cet égard, le service télégraphique.

Nous extrayons d'un article de la *Science pour Tous* quelques indications sur l'emploi du chlorure de chaux pour éloigner des maisons les rats et les souris, et des arbres les chenilles et autres insectes :

« Une pièce où se trouve du chlorure de chaux, dit ce journal, est aussitôt désertée par les rats et les souris, et on en a fait l'expérience avec un succès étonnant dans un vaste hôtel de Nuremberg. Le chlorure de chaux préserve aussi parfaitement les plantes des insectes, et il a suffi d'en arroser les champs de choux pour mettre en fuite les puces de terre, les chenilles et les papillons.

» Lorsqu'on veut se servir de chlorure pour éloigner les chenilles des arbres fruitiers, on en prend 1 partie que l'on mêle avec 1/2 partie de saindoux, et l'on forme de tout une pâte que l'on enveloppe dans de l'étoffe et que l'on suspend autour du tronc de l'arbre. Toutes les chenilles se laissent tomber des branches et ne tentent pas de remonter par le tronc. Les papillons même fuient l'arbre dont les feuilles ont été aspergées d'eau chlorurée.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Le *Caprichoso* n'était pas non plus un navire marchand, seulement il était en rapports suivis avec les gros négociants de la Havane; on l'avait vu livrer commercialement de superbes gargaisons de nègres qui, disait-on, n'avaient pas dû coûter bien cher. On assurait que son excellence don Antonio Borzon s'intéressait paternellement aux opérations de cet estimable spéculateur dont quarante gaillards de mauvaise mine composaient l'équipage. Un certain Bertuzzi, assez mal famé dans la colonie, quoique fort bien reçu chez le gouverneur, le commandait.

— Ho ! de la chaloupe ! héla d'une voix éclatante un homme qui se dressa sur le couronnement; et pourquoi ne dirions-nous pas tout de suite que cet homme était simplement le capitaine Bertuzzi ?

— Ronde d'officier ! répondit militairement Fernando en longeant le brick-goëlette illuminé de bout en bout, car les négriers aussi faisaient réveil. Ils buvaient, dansaient, hurlaient et riaient aux éclats. Le tafia coulait à flots, et le poète de la bande, — ou n'y a-t-il point un poète ? — improvisait une chanson de circonstance sur la capture de quelques traitants dont on avait, le mois dernier, pris les noirs et brûlé les navires.

A la réponse rassurante du garde-marine, le capitaine Bertuzzi se recoucha nonchalamment à plat-pont; tout en fumant le cigare, il attendait, le digne homme, que ses lurons en fussent aux coups de couteau pour mettre

TAXE DU PAIN du 1 <sup>er</sup> Février.	
Première qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	25 c. 55 m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	20 c. 85 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	18 c. 35 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On mande de Rome qu'une lettre de la congrégation du Concile, datée du 18 janvier, vient d'être expédiée à tous les évêques du monde catholique afin de les convoquer pour le mois de mai prochain à Rome. La lettre donne pour motif à cette convocation la canonisation de plusieurs martyrs.

Les délégués polonais ont remis au Pape une adresse couverte de plusieurs milliers de signatures, afin de remercier Sa Sainteté de ses actes récents à l'égard de la Pologne.

Naples, 28. — La Basilicate et les provinces sont plus tranquilles. Un combat a eu lieu aujourd'hui avec des bandes concentrées vers Mont-Gargano.

Les habitants de Torre del Greco recommencent à bâtir. Le Vésuve cependant vomit encore des cendres.

St-Petersbourg, 31 janvier. — Le journal *La Nordische-Post* constate que partout il règne un état de mécontentement, d'appréhension et d'impatience. Ce journal voit les causes de cette situation dans l'émancipation des serfs, dans le changement du système de crédit et dans le mécontentement des nobles, surtout à cause de l'inexactitude avec laquelle les paysans acquittent leurs prestations. Le gouvernement s'est porté caution pour ces paiements et tiendra parole. Toute transaction exige un certain temps, mais la noblesse doit se décider à accepter le nouvel état de choses et à soutenir le gouvernement. Une solution n'est possible que par la réalisation complète de l'œuvre de l'émancipation commencée. La noblesse par son attitude peut faciliter les efforts du gouvernement pour arriver à la solution ou la retarder. — Havas.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 janvier 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Canon revolver de Brame. — La sœur Patrocino. — La petite Pêcheuse de Saint-Briac (suite). — Chronique littéraire. — Revue scientifique. — Voyage de sir Edmund Broomley à la recherche d'une tasse à thé (suite et fin). — Chronique musicale. — Concerts populaires. — Laurent Quéter. — Groupe en terre glaise bronzée. — Chef-d'œuvre de compagnons menuisiers du devoir.

Gravures : Expédition du Mexique : Débarquement des troupes espagnoles à la Vera-Cruz. — Coupe en long et en travers du canon revolver de Brame. — La sœur Patrocino. — Evénements d'Amérique : essais du canon revolver. — La

holà et les envoyer dans leurs hamacs. Mais il n'avait pas eu le temps de humer trois bouffées que son bord fut envahi par les cinquante déserteurs de la *Santa-Fé*, et que lui personnellement se trouvait aux prises avec quatre vigoureux matelots dont le flegmatique Fernando dirigeait les mouvements :

— Capitaine Bertuzzi, pas de colère, je vous en prie, disait posément le garde-marine; voyez ce pistolet, si vous faites le méchant, il vous cassera la tête.

Pris au piège où tant de fois il avait fait tomber ses confrères, le négrier-pirate fut artistement garrôté, baïonné et déposé dans la chaloupe. Inutile d'ajouter que les marins de la frégate n'avaient pas laissé à ceux du brick le temps de courir aux armes. Leurs arguments aussi simple que celui de Fernando eurent un égal succès. Sur les entrefaites, par les soins de don Graviel, dona Juana, qui maintenant pleurait à chaudes larmes, avait été enfermée dans la cabine du capitaine. Enfin, lorsqu'une bonne moitié des négriers eurent été rangés pieds et poings liés à côté du capitaine Bertuzzi, l'en-eigne, depouillant sa cape de matelot, fit briller son uniforme et s'adressa aux autres en ces termes :

— Gens du *Caprichoso* ! nous sommes les plus forts et les plus nombreux, le premier de vous qui témoignera le moindre mécontentement sera jeté à la mer avec un boulet aux pieds; soyez donc sages et mignons comme des brebis; secondement, si l'un de vous s'avise de tou-

Saint-Charlemagne (onze caricatures par Cham). — Démolition du Castello-Nuovo, à Naples. — Voyage de sir Edmund Broomley (cinq gravures). — Laurent Quéter, sauveteur douaisien. — Coupe offerte à M. Pasdeloup par les musiciens de son orchestre. — Chef-d'œuvre présenté à Leurs Majestés par une députation des compagnons menuisiers. — Groupe de terre glaise bronzée. — Echecs. — Rébus.

M. SICARD, Chirurgien-Dentiste à Tours, informe sa nombreuse clientèle qu'à l'avenir il séjournera à Saumur le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois. — Hôtel Budan. (38)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Une lutte vive, opiniâtre, s'est d'abord engagée à la Bourse entre les acheteurs et les vendeurs. Au milieu de transactions importantes et très-actives, le cours de 70 fr. sur le 3 0/0 a été attaqué et défendu avec une grande énergie. Atteint rapidement, perdu bientôt, regagné et enlevé de nouveau, puis définitivement acquis, ce cours a servi de point de départ à une progression irrésistible, et le 3 0/0 s'est avancé jusqu'à 71 50 sous l'influence favorable du rapport du mini-ter des finances, puis du discours de S. M. l'Empereur à l'ouverture de la session législative.

La hausse ne provient pas seulement de la spéculation; les achats au comptant y ont puissamment contribué, et, sur ce marché, l'abondance des capitaux se manifeste d'une manière remarquable. On reconnaît l'influence de la suppression du droit d'entrée à la Bourse. Sous le régime des tourniquets, tout mouvement ascensionnel s'arrêtait après avoir fourni une carrière qu'il était possible de limiter à l'avance, parce que, la spéculation se trouvant alors tout entière d'un seul côté, les affaires se concentraient entre un petit nombre de spéculateurs, que personne ne remplaçait le jour où il leur convenait de réaliser leurs bénéfices. Les titres restaient flottants, et la baisse devenait inévitable. Aujourd'hui, au contraire, les rangs des spéculateurs se sont acérés, et il se rencontre facilement des preneurs pour les titres flottants. Aussi croyons-nous que la hausse se maintiendra.

Le cours du 4 1/2 0/0 a progressé de 98 15 à 99 50. Ce fonds approche, on le voit, du pair, ce qui doit rendre la conversion d'autant plus facile.

Le mouvement ascensionnel tend à se généraliser. Les actions de la Banque de France, celles du Crédit foncier, du Mobilier, du Comptoir d'Escompte, sont toutes en voie sensiblement ascensionnelle. Le marché des chemins de fer avait d'abord montré quelque faiblesse, mais il n'a pas tardé à se ressentir de l'influence de l'activité des affaires sur les fonds publics, et la plupart des cours ont fait des progrès sensibles. On a compris qu'il était impossible que le taux de capitalisation des actions ne suivit pas l'élevation du taux de la rente.

Les obligations du Trésor ont motivé de nombreuses affaires. Les obligations des chemins de fer français et étrangers continuent à se tenir avec fermeté.

On a un peu délaissé les fonds étrangers. Rien d'important à signaler sur le marché des valeurs diverses. — E. DUTIL. (Correspondance hebdomadaire.)

#### BOURSE DU 30 JANVIER

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 71 00

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 99 50

#### BOURSE DU 31 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 71 05

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 99 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

cher à une arme sans ma permission, il aura le droit d'être immédiatement hissé au bout de la grande vergue. D'ailleurs, vous faisiez la course avec Bertuzzi, vous la ferez avec moi; voilà toute la différence. Range à larguer les voiles!

— Bien parlé ! dit maître Brimbollio en disposant son monde pour l'appareillage.

La chaloupe, pleine des hommes dont les capteurs avaient jugé prudent de se débarrasser, fut abandonnée en dérive, sans avirons. On leva l'ancre, on établit les voiles, et, à l'aide d'une légère brise, on navigua sur l'entrée du port.

Durant ces diverses opérations, l'alarme allait croissant dans la ville, l'on battait la générale, la garnison prenait les armes; le gouverneur avait enfin des canots à ses ordres, les officiers de terre et de mer se multipliaient, les forts se mettaient sur la défensive, des coups de canons de signaux retentissaient sur l'une et l'autre rive du port.

Maudite donzelle ! murmurait maître Brimbollio. Sans elle, pourtant, personne ne se douterait de rien, nous filerions notre petit rond au large, et au point du jour on pourrait nous courir après.

— Ne me parlez pas des femmes ! répétait dogmatiquement Fernando Riballoa.

La suite au prochain numéro.)

**ANNONCES LÉGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE**

Aux enchères publiques,

**D'UN BOIS**

nommé

LE BOIS DE PINOGÉ OU DE L'ARDILLON, Situé commune de Cizay,

Dépendant de la faillite du sieur Pierre-Athanase LEMOINE, charron-fournier au Vaudelnay-Rillé.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 25 février 1862, à midi.

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 26 décembre 1861, enregistré.

1<sup>er</sup> LOT.

Un hectare à prendre à l'est, joignant M<sup>me</sup> de Grandmaison à l'est, et le lot ci-après à l'ouest.  
Mise à prix . . . . . 2,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

Un hectare à prendre à la suite du premier lot.  
Mise à prix . . . . . 1,800

3<sup>e</sup> LOT.

Un hectare à prendre à la suite du deuxième lot.  
Mise à prix . . . . . 1,600

4<sup>e</sup> LOT.

Un hectare à prendre à la suite du troisième lot.  
Mise à prix . . . . . 1,800

5<sup>e</sup> LOT.

Un hectare à prendre à la suite du lot précédent.  
Mise à prix . . . . . 1,900

6<sup>e</sup> LOT.

Ce lot comprendra le surplus dudit bois, contenant environ 46 ares, à la suite du précédent lot.  
Mise à prix . . . . . 900

Total des mises à prix. 10,000 fr.

Conformément aux dispositions du jugement, ces lots pourront être réunis.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, rue Cendrière, 8, à Saumur ;

3<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> LABICHE et BODIN, avoués à Saumur.

Fait et dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 24 janvier 1862.  
(54) Signé : BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**OU à arrenter,**

UN CLOS DE VIGNE, contenant 33 ares, situé à Beaugrand, canton du Petit-Puy, commune de Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> LANGLOIS, rue de Fenet, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties.

**LES IMMEUBLES**

Ci-après,

Appartenant à M. GILBERT-MOLLAY, de Varrains.

1<sup>o</sup> Une maison, située à Varrains, rue du Bourg-Neuf, composée de deux chambres, grenier, caves, pressoir, cour, écurie et jardin.

2<sup>o</sup> Quinze ares de terre et rangées, au Pavement, commune de Chacé.

3<sup>o</sup> Deux ares 50 centiares de terre, aux Rogelins, même commune.

4<sup>o</sup> Quinze ares 20 centiares de terre, en Champ-Joint, même commune.

5<sup>o</sup> Sept ares 50 centiares de vigne rouge, à la Gruche, même commune.

6<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de terre et rangées, à la Vignerolle, même commune.

7<sup>o</sup> Cinq ares 20 centiares de terre, au Moulin-Chelotte, même commune.

8<sup>o</sup> Cinq ares 40 centiares de terre, aux Epinettes, même commune.

9<sup>o</sup> Quatorze ares 30 centiares de terre et rangées, sur les Menais, commune de Varrains.

10<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de pré, dans la prairie de Varrains, même commune.

11<sup>o</sup> Onze ares de vigne blanche et rouge, dans le clos Marconnay, même commune.

12<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, à la Courant, même commune.

13<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, à la Gaillardière, commune de Saumur.

14<sup>o</sup> Onze ares 20 centiares de vigne, aux Landes, même commune.

15<sup>o</sup> Trois ares 50 centiares de terre, en Beaugrand, même commune.

16<sup>o</sup> Onze ares de terre, aux Marirolles, même commune.

17<sup>o</sup> Cinq ares 15 centiares de vigne rouge et blanche, à la Grotte-à-Moron, même commune.

18<sup>o</sup> Quatre ares 30 centiares de vigne rouge, à la Lunatière, même commune.

19<sup>o</sup> Vingt-deux ares de terre et vigne, au Clos-Bonnet, même commune.

20<sup>o</sup> Onze ares 20 centiares de vigne, au même lieu, même commune.

21<sup>o</sup> Sept ares 20 centiares de vigne, en Violette, même commune.

22<sup>o</sup> Une pièce de vigne, dans le clos Grolleau, même commune, près le château de Saumur, avec une maison indivise entre Gilbert et Dézé, de Varrains. Le surplus du clos appartient à Dézé. La totalité du clos est entourée de murs.

23<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, près les moulins de Saumousay, commune de Saint-Cyr.

24<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne rouge, au Long-Rayage, commune de Dampierre.

25<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de bois, à la Roche-Mahou, commune de Souzay.

26<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de terre en friche, au Champ Girard, même commune.

27<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de bois-taillis, à la Mouée, commune de Parnay.

28<sup>o</sup> Deux ares 75 centiares de bois-taillis, à l'Ecraille, même commune, indivis avec M. Denis.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. BRETONNEAU, propriétaire à Vernoux-en-Gastines, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres.)  
M. BRETONNEAU se trouvera à l'hôtel

du *Grand-Turc*, sur les Ponts, à Saumur, les vendredi, samedi et dimanche, 24, 25 et 26 janvier courant. (29)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU à Louer,

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Avec Jardin, Ecurie et Remise.

Cette maison, située au centre de la ville, serait très-propre au commerce en gros.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (1)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

NEUF CAVES A CHEMINÉE,

Dans un seul tenant,

Au Petit-Genève, en face l'usine de M. Mayaud, avec petit jardin devant ; louées 154 fr. par an.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (11)

**A VENDRE**

UNE OU DEUX MAISONS

AU CHOIX,

Situées à Saumur, rue Courcouronne,

n<sup>os</sup> 10 et 12,

ET UNE MACHINE

à broyer le plâtre.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Toutes facilités pour les paiements. (608)

**A VENDRE**

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

ou à la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser,

sur les lieux, jusqu'à Noël prochain,

et, plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU,

rue de la Levée-d'Enceinte, à qui

il faudra également s'adresser pour

traiter. (585)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire

à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON.

Sise à Saumur, rue du Préche.

Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée, cour et basse-

cour, servitudes, vestibule, cabinet,

cuisine et bûcher ;

Au premier étage, salle à manger,

office, salon, deux chambres à cou-

cher ;

Et au deuxième étage, trois cham-

bres à coucher avec cabinets ;

Greniers au-dessus.

Toutes facilités seront accordées

pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements,

à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

**A VENDRE**

Cinquante hectolitres de graine de saint-foin, première qualité.

S'adresser à PAUL REYBAU, fermier au château de Pocé. (53)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A LOUER DE SUITE**

MAGASIN et PORTION de MAISON,

à l'angle de la rue du Puits-Neuf et de la rue de la Mairie, précédemment occupés par M. CABET.

S'adresser audit notaire. (40)

**A VENDRE OU A LOUER**

Présentement,

MAISON, rue du Petit Pré, près de la rue Royale, occupée par M<sup>me</sup> Mazé, aubergiste.

S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (50)

**TRÈS-BON COUPÉ**

D'OCCASION

**A VENDRE.**

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE**

UN

**FONDS D'HORLOGERIE**

BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saumur.

Facilité pour le paiement.

Le successeur ne prendra de marchandises qu'à sa volonté.

Loyer peu cher.

S'adresser à M. DILGER, horloger, place de la Bilange. (657)

**MAISON**

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

Située place de l'Hôtel-de-Ville, n° 20.

S'adresser à M. COGNARD, sur les Ponts. (626)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

Un premier étage, composé de cinq pièces, avec grand balcon sur la rue Saint-Jean, n° 57.

S'adresser à M. MICAULT-ROY. (51)

**A LOUER**

Pour la St-Jean,

**PREMIER ETAGE**

Place de l'Arche-Dorée, avec cave et grenier.

S'adresser à M. DUPAYS. (52)

**M. MÉGNEN,**

Rue du Puits-Neuf,

A l'honneur de rappeler au public qu'il continue d'organiser des orchestres pour bals et soirées, aux conditions ci-dessous :

Piano, violon et piston, — 55 fr. ;

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> violon, alto, basse et piston, — 85 fr.

NOTA. — Toute augmentation dans l'orchestre subira une proportion modérée. (45)

**GLANDS DOUX**

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des Indes. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés : LECOQ et BARGOIN.

**POMMADE DES CHATELAINES**

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pommaade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un

manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen

âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce

produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de

blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composée par CHALMIN, chimiste,

à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M<sup>me</sup> à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzoau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs ; à BAUGÉ, M. Chaussopied, coiffeur-parfumeur. (54)